



MONSIEUR ET MADAME PÉCRESSE DU VENT ET DES VENDUS

Valérie, ministre du Budget, et Jérôme, président d'Alstom Renouvelables : leurs nominations simultanées ont permis un déblocage soudain et surprenant de l'éolien en mer. Opération qui, si elle a coûté cher à l'État, s'est terminée en fiasco.

En 2007, le Grenelle de l'environnement décide l'installation d'éoliennes à terre et en mer. En 2010, le ministre Nathalie Kosciusko-Morizet lance un appel d'offres pour les éoliennes en mer avec pour objectif d'équiper cinq sites et de créer une nouvelle industrie en France. Le projet est ambitieux, NKM voit grand – elle est bien la seule – tout le monde s'oppose à son idée, même EDF qui par l'intermédiaire de son PDG Henri Proglio confirme à Éric Besson, ministre de l'Industrie et de l'énergie, qu'il n'y a pas besoin des éoliennes en mer. Le projet prend l'eau et patine jusqu'à 2011. Une belle année pour la famille Pécresse puisque Valérie est nommée ministre du Budget et Jérôme, son mari, promu président d'Alstom Renouvelables. Une double promotion qui déclenche une série de décisions étonnantes...

D'abord, EDF change d'avis. Henri Proglio se dit soudainement qu'il faut des éoliennes en mer, et pas qu'un peu: il va jusqu'à imaginer que leur puissance cumulée soit comparable à une grosse centrale nucléaire. Et l'idée qu'un concurrent puisse déployer une telle puissance en France représentant une menace trop importante pour EDF qui s'accroche à son rang de « leader mondial de la production d'énergie neutre en CO² », quelques mois plus tard, Proglio retourne chez Besson pour lui demander de lui attribuer tous les champs, en lui déclarant qu'il s'allie à Alstom pour remporter les cinq sites. Une annonce surprenante...

Alstom et l'éolien, c'est une histoire d'amour récente. En 2007, le groupe avait certes décidé d'entrer sur le marché de l'éolien en rachetant un fabricant espagnol spécialiste des engins terrestres.

Mais on parle en l'occurrence d'éoliennes offshore, que ne sait pas produire Alstom. Le seul industriel français expérimenté est Areva, grâce au rachat d'un turbiniériste allemand. Certes, Proglio et la patronne d'Areva se détestent, mais tout de même. Il faut une bonne raison pour cette volte-face et cette alliance inattendue, d'autant plus qu'Alstom n'a même pas de turbine adaptée à la mer, mais uniquement un concept, l'Haliade. Et il faut des dizaines de millions pour développer une nouvelle turbine que ni Alstom ni EDF n'ont l'intention de financer. À moins que Jérôme Pécresse, patron d'Alstom, dispose d'une alliée qui a la clef du coffre-fort de l'État. Comme par magie, tous les obstacles s'évanouissent devant Alstom les uns après les autres.

Pour commencer il faut que quelqu'un s'engage à financer une série d'éoliennes, pour permettre à l'industriel d'ouvrir une usine et de baisser ses coûts. Le ministère du Budget se met à soutenir les efforts de Nathalie Kosciusko-Morizet. L'appel d'offres serait de 10 milliards, dont près de 70 % pour les industriels. Les réunions interministérielles s'enchaînent. Pendant des mois, les représentants du cabinet de Valérie Pécresse soutiennent le principe d'un investissement massif dans l'éolien en mer. Aucun problème. À l'inverse, les autres ministères freinent des quatre fers. Et ils ont de bonnes raisons.

Même avec 10 milliards d'euros injectés chez Alstom, le gagnant reste un nain industriel face à Siemens, Gamesa ou Vestas, qui ont déjà installé des milliers de turbines en mer. Après avoir reçu les milliards de l'État, Alstom ne représenterait qu'à peine

DR

1 % du marché, dix à vingt fois moins que les autres. Impossible de se battre contre eux alors que les économies d'échelle sont la clef de la compétitivité sur ce marché. Éventuellement, Areva représentait déjà 14 % du marché. D'un point de vue budgétaire, il eût été plus logique de le financer.

Qu'à cela ne tienne : le tandem Nathalie & Valérie fait bien son job. Aux Assises de l'économie maritime de novembre 2010, Kosciusko-Morizet communique en soupirant sur sa « lutte » contre « des lobbys puissants ». Les lobbyistes d'Alstom, eux, appelaient les ministères en expliquant que le mari de Mme Pécresse souhaitait parler au ministre.

De guerre lasse, Éric Besson finit par proposer 2 GW. L'Environnement se roule par terre à l'Élysée. Et la coalition du Budget et de l'Environnement est trop puissante. Sarkozy veut la paix, Fillon cède et l'appel d'offres est lancé en janvier 2011 pour 3 GW. Il est annoncé par le Président de la République lui-même à Saint-Nazaire.

Le 5 avril 2012, le gouvernement annonce officiellement les lauréats du premier appel d'offres pour le développement de parcs éoliens offshore : EDF remporte trois des quatre sites, soit près de 600 éoliennes pour Alstom. Le quatrième champ est attribué à Iberdrola qui avait choisi Areva comme industriel.

Mais pour qu'Alstom honore une commande de 4 à 5 milliards, il lui faut à présent obtenir des financements étatiques pour terminer sa turbine qui n'existe toujours pas. Le Budget y a veillé.

Le 21 janvier 2013, à Montoir-de-Bretagne, le nouveau Premier ministre Jean-Marc Ayrault annonce que l'État va co-investir 6 millions dans l'usine Alstom à Saint-Nazaire. En récompense, Alstom promet à l'ancien maire de Nantes « 200 emplois supplémentaires tout près d'ici », à Bouguenais, grâce à « l'installation d'un centre mondial de recherche et développement dans

le domaine de l'éolien offshore ». Ce centre n'a jamais dépassé 50 personnes.

EN 2018, ÉTONNAMENT, GENERAL ELECTRIC RENONCE À SA PROMESSE DE 1 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES.

mille emplois seront créés. Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, fait valoir cette promesse, en expliquant qu'un « contrat » avait été « signé », lequel assurait une « surveillance et une sanction » en cas de non-respect des engagements. Fort des promesses de General Electric, en 2016, l'État investit encore 35 millions en capital dans le projet d'éoliennes offshore de Merkur, en Allemagne. Cet investissement rassure les autres investisseurs, qui sont les premiers gros clients de l'Haliade 6 MW d'Alstom, avec 66 turbines achetées.

En 2018, étonnamment, General Electric renonce à sa promesse de 1 000 emplois supplémentaires. La multinationale préfère la « sanction », qui consiste à verser 50 millions d'euros dans un fonds de réindustrialisation. En 2019, GE annonce mettre fin à la production de ses turbines Haliade 6 MW et passer à la production de turbines 12 MW. Seul un des trois parcs d'EDF est finalement honoré.

Jérôme Pécresse a conservé son job chez GE. Il est le seul cadre dirigeant à avoir survécu à la purge des Français menée chez Alstom par le nouveau propriétaire. Avec de tels résultats, c'est normal. ♦ Emmanuel Rechberg

En 2014, l'État cofinance l'installation par Alstom de sa première turbine au Carnet, un prototype. Dans la foulée le même État remet quelques millions pour aider Alstom à installer un démonstrateur en mer, en Belgique, au sein du parc Belwind. Quelques aiguilles de l'encadrement communautaire des aides d'État sont tordues à l'occasion.

Comme il fallait s'y attendre, en 2015, Alstom vend son activité renouvelable. L'industriel était trop petit et ne pouvait financer les efforts nécessaires pour rejoindre les grands. L'acheteur General Electric promet que

DES MINISTRES AU SERVICE DES ÉOLIENNES

Dispensées de permis de construire depuis un décret du 26 janvier 2017 (sous le ministère écologique de Ségolène Royal), les éoliennes relèvent du statut de « l'autorisation environnementale unique ». Du temps du permis de construire, un accord de la mairie était requis pour tout projet éolien, ce qui donnait lieu à des prises illégales d'intérêt. Avec la fin du permis de construire, plus besoin de l'accord des élus, c'est l'administration qui décide. Ne restent aux élus que des décisions périphériques comme l'autorisation de survol des terrains communaux par les pales, ou le passage des câbles sur les

routes ou dans les champs (qui donnent encore lieu à des prises illégales d'intérêts).

Depuis les deux décrets « Lecornu / Ruyg » du 24 décembre 2018, les recours contre les projets éoliens passent directement devant la cour d'appel administrative (qui exige des frais d'avocats, contrairement au tribunal administratif). En cas de décision défavorable, la seule issue reste le Conseil d'État qui ne juge que les questions de droit, et non les faits. Il n'y a donc presque plus aucune chance d'obtenir gain de cause. De plus, le délai d'étude des projets éoliens par l'administration a été réduit à 15 jours, et les enquêtes publiques remplacées par une simple participation par voie électronique.

Le 28 mai 2021, Barbara Pompili envoyait une circulaire aux préfets, exigeant d'eux qu'ils trouvent des terrains pour doubler le nombre d'éoliennes terrestres. La Fédération environnement durable, l'association Vent de colère-Fédération nationale, Sites et Monuments, Patrimoine Environnement, et les Vieilles maisons françaises, ont déposé une requête devant le Conseil d'État pour la faire annuler. Ces associations avaient déjà déposé des recours devant le Conseil d'État contre l'autorisation environnementale unique, la suppression du double degré de juridiction dans le contentieux éolien, la réduction à 15 jours du délai d'étude et le remplacement des enquêtes publiques par une participation électronique. Pour tous ces recours, les associations ont été déboutées. ♦ Aurore Leclerc